

A.P.L. INFORMATIONS

NANTES
LOIRE.
OCEAN

bulletin régional hebdomadaire de l'Agence Presse Libération

A.P.L. 14, rue de Bretagne
75003 PARIS
Dir. : Maurice CLAVEL

Bureau Régional :
Librairie 71 : 29, rue J. Jaurès
44000 NANTES

I f
Abonnement 12 N^{os} :
10 f minimum

La reproduction et l'utilisation des informations de l'Agence sont entièrement libres

N° 84

S O M M A I R E

- P. I - Calendrier - En bref
- P. 2.3.4.5 - Temoignage sur la maison maternelle
de Saint Servan
- P. 6 - Communiqué du CRIN
Communiqué du GASPROM
- P. 7 - Tournée de trois chanteurs en Bretagne
- P. 8.9.10 - L'affaire de Savenay
- P. II - La loi sur l'avortement n'a rien résolu

C A L E N D R I E R



Samedi 15 Février : 15 h à 18 h à la librairie 71 Louis OURY parlera de son livre " Les prolos " et présentera son deuxième livre "L'exprinass" qui en déroutera plus d'un.

W.E. 15 - 16 Février : A partir de samedi 18 h week end C.P.O sur l'Irlande avec Kevin Boyle.

Dimanche 16 Février : 17 h salle Paul Fort " les bicots negres vos voisins " film et débat par le Gasprom.

Mercredi 19 Février : 20 h 30 salle Paul Fort organisé par P.L.C et Révo. Meeting avec Emmanuel Terray du secrétariat national de P.L.C

et Henri Maller du bureau national de Révo.

Pendant le meeting trois groupe de débat sont prévus:

- Comment dans les luttes réaliser l'unité ouvrière?
- Comment contribuer à l'unité populaire contre la bourgeoisie?
- Comment transformer et renforcer le mouvement révolutionnaire?

Judi 20 Février : Gala Kirjuel - Beltran - Inanol salle Paul Fort à 21 h .

B N B R E F

5 Février : 60 licenciements annoncés chez Boussier - Arnaud (textile) à Ancenis.

4 Février : Agitation à la prison de Nantes. Deux détenus sur le fait.

TEMOIGNAGE SUR LA MAISON MATERNELLE DE SAINT SERVAN

La mère célibataire est aujourd'hui fait courant mais cependant tout juste toléré, comme le prouve l'existence de trop nombreuses maisons maternelles.

Le gouvernement met à la "disposition" des futures mères célibataires des établissements subventionnés par l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) et la Sécurité Sociale, où elles sont censées trouver un bon accueil, une surveillance médicale rigoureuse et le repos qu'exige leur état. Est-ce vraiment ainsi que ça se passe ?

Les faits cités ci-dessous se passent depuis déjà 7 ans à la maison maternelle, 74, Bd du Rosais, à Saint Servan en Ille et Vilaine. Je connais bien cet établissement, pour y avoir séjourné 4 mois.

Ancienne maternité convertie en maison maternelle il y a 7 ans cette petite bâtisse austère est le plus petit des bâtiments de l'hôpital du Rosais, le plus petit et proportionnellement le plus surchargé. Les jeunes femmes peuvent y entrer au 3ème mois de leur grossesse et y rester deux mois après l'accouchement, qui a lieu à la maternité de l'hôpital intercommunal de Saint Malo.

Soeur Michel y est directrice et infirmière, secondée par la secrétaire de l'hôpital et Mme THOMAS, assistante sociale. Le Directeur de l'hôpital supervise ce dont on veut bien le mettre au courant, quoiqu'il ait pour fonction principale de fermer les yeux. En réalité, Soeur Michel a pleins pouvoirs, soutenue par les Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale dont dépendent les jeunes femmes.

Soeur Michel accueille chacune avec une brève présentation de l'établissement à laquelle s'ajoutent les points élémentaires du règlement.

Par soi-même, on remarque vite qu'on est à trois dans une chambre conçue pour deux ; les murs sont beige passé, il est interdit de les décorer ; on y cohabite avec les fourmillières ; 1 table, 1 chaise pour trois et un semblant de cabinet de toilette composé d'un lavabo, et d'un bidet qui fuit, le tout à peine caché par un rideau gris, sale et déchiré. La salle de bain est trop petite ; la baignoire coule, elle est sale ; trois W.C. dont un hors d'usage. Un couloir sombre. On s'entasse dans le réfectoire beaucoup trop petit pour y avaler son repas en une demi-heure.

Précisons que cet établissement accueille 20 à 30 femmes enceintes et mamans. Alors, pour une femme enceinte, quelles sont les conditions hygiéniques requises ?

Le problème de l'hygiène nous conduit tout naturellement au problème médical. Hormis les hebdomadaires analyses d'urine, le gynécologue voit les jeunes femmes pour les trois visites prénatales obligatoires, sauf complications sérieuses dans le déroulement de la grossesse ; Sa visite dure deux minutes maximum. L'Interne n'est appelé qu'inextrémis, comme pour le cas de cette jeune maman souffrant depuis trois jours du côté droit à n'en plus pouvoir marcher "seulement un coup de froid" selon Soeur Michel, infirmière. Le 4ème jour, elle était opérée de toute urgence de l'appendice. Soeur Michel distribue cachets pourmaigrir, salgydal et glifanan pour les douleurs, ceci sans aucun respect des proportions à adopter à une femme enceinte.

Le service de pédiatrie n'est pas mieux desservi. On peut se demander pourquoi, au Rosais, un enfant sur 10 échappe à la colybacillose et aux staphylocoques, alors qu'à l'extérieur, seul un enfant sur dix est contaminé par ces deux microbes.

Il est vrai qu'au Rosais, on met ensemble deux bébés présentant sensiblement les mêmes symptômes avant même de savoir s'ils sont contaminés tous les deux. Evidemment, le résultat est certain pour l'infirmière en pédiatrie.

Pourquoi également attend-on une semaine avant de faire une copoculture aux bébés présentant les symptômes, et une autre semaine avant d'avoir le résultat, laissant ainsi pendant deux semaines libre cours à l'évolution du microbe ? Les bébés malades après résultat, quittent la pouponnière pour aller en pédiatrie où on met, au minimum un mois pour les guérir. Ma fille a été malade avant mon départ. Je lui ai appliquée moi-même le traitement à PARIS, où elle a été guérie en une semaine sans aucune récurrence.

En pédiatrie, les infirmières ne savent pas qu'il faut peser un bébé nu. Le médecin pédiatre change le lait des bébés selon son humeur. Ainsi, ma fille a dû changer 4 fois de lait en un mois, sans aucune raison.

Les jeunes femmes n'ont pas la possibilité de choisir leur gynécologue et leur pédiatre.

Depuis 7 ans qu'existe la maison maternelle, ce n'est qu'en juin 73 qu'ont commencé les cours d'accouchement sans douleur.

Ajoutons que dans l'hôpital, il y a un service de tuberculose dont les malades se promènent sous les fenêtres des pouponnières.

Soeur Michel ne connaît-elle donc pas les mesures de surveillance médicale à prendre pour une femme enceinte ? Ne sait-elle pas qu'une femme enceinte doit voir le gynécologue une fois par mois, pour des visites d'un quart d'heure au minimum ? N'a-t-elle pas pris conscience que l'établissement abrite des femmes enceintes, des mamans et des bébés ?

Le règlement intérieur de l'établissement mérite également qu'on s'y intéresse. Au Rosais, on ne distribue ni s'affiche le règlement et pour cause, il n'existe pas de règlement écrit. Soeur Michel décide selon son humeur.

Quelques points sont cependant fixés une fois pour toutes. Sorties libres les jeudis, samedis et dimanches après-midi (comme à l'école) avec interdiction de quitter Saint Servan et Saint-Malo ; toute la journée en cas de visites n'exédant pas une fois par semaine.

Le règlement de Soeur Michel prévoit que les jeunes femmes doivent participer aux "menus travaux ménagers pour le bien de la communauté". Ces travaux consistent à balayer, laver et frotter la chambre, laver toutes les pièces communes et le couloir, ainsi que les W.C. et la pouponnière, faire la vaisselle des 30 pensionnaires à 4 par roulements, la lessive, etc., et surtout apporter de la cuisine générale des faitouts très lourds et très chauds et vider la poubelle dans une réserve plus sale et plus malodorante qu'une porcherie. Les quelques jeunes femmes qui veulent se faire de l'argent de poche font le travail d'agent de service à l'hôpital et reçoivent 10 F. par semaine. Ces travaux sont obligatoires jusqu'au jour même de l'accouchement et reprennent une semaine après le retour de la maternité.

Ainsi, Soeur Michel se procure de la main-d'oeuvre à bon marché comme Jeannette, maman depuis trois ans, restée pour travailler, à qui Soeur Michel donne les corvées les plus pénibles ne lui versant que 50 F. par mois, ne lui autorisant que deux sorties par semaine pour voir sa fille (placée en

(4)

nourrice par la D.D.A.S.S.) et tout cela sous prétexte qu'elle est un peu simple d'esprit et qu'elle est nourrie et logée gratuitement.

Les activités sont pauvres ; à part les cours de puériculture de couture et de cuisine où l'on apprend rien, aucune activité n'est organisée. Les jeunes femmes travaillent le matin, le midi et le soir ; l'après-midi, il leur est interdit de s'allonger, interdit de former des groupes jugés importants dans une chambre, interdit de se divertir en jouant aux cartes ou autres ... elles doivent tricoter ou coudre pour le bébé ; elles peuvent lire. Les mamans n'ont pas la responsabilité de leur enfant. Elles ne peuvent pénétrer dans la pouponnière qu'aux heures du biberon et de la toilette.

Quand un bébé pleure, seule une employée est autorisée à aller voir l'enfant, même pas sa mère ; il est interdit de sortir l'enfant de l'établissement ; on peut le promener dans le parc aux dates et aux heures fixées par Soeur Michel.

Soeur Michel confisque l'argent des jeunes femmes, lorsqu'elles perçoivent les primes prénatales, ne leur donnent que le strict minimum pour les sorties et contrôlent tout ce qu'elles achètent. Interdiction d'acheter des disques, des bibelots, des vêtements. Les jeunes femmes doivent acheter la layette du bébé avec cet argent. Le règlement prévoit que Soeur Michel doit donner à chaque maman un trousseau neuf et complet pour le bébé mais en réalité elle ne fait que compléter la layette qu'elle les a obligées à acheter, c'est-à-dire qu'elle ne donne presque rien et que son placard reste toujours plein de petits vêtements.

Entre elles, les jeunes femmes n'ont pas le droit d'entreprendre des discussions sérieuses sur leur vie privée ou sur l'avenir de leur enfant. Cette dernière répression s'explique aisément si l'on sait que Soeur Michel tient à s'occuper elle-même de l'avenir des enfants, "talonnée" par Mme THOMAS et la D.D.A.S.S.. Le discours qu'entend à peu près chaque jeune femme est celui-ci :

" Tu es mère célibataire, donc tu ne trouveras pas de mari, donc tu ne trouveras pas de travail, donc tu ne pourras pas élever ton enfant, donc tu dois l'abandonner, si tu veux qu'il soit plus heureux".

Soeur Michel démontre aux jeunes femmes que l'enfant sera malheureux s'il reste avec elles. Mme THOMAS tient à avoir un entretien particulier et long, avec celles qui hésitent ou résistent ; elle est encore plus persuasive que Soeur Michel, on dirait qu'elle donne un ordre pour l'abandon. Les filles sont harcelées, appelées à discuter ce problème très souvent ; on leur montre tout le désespéré de leur situation, etc... si bien qu'en avril 73, sur 13 filles qui accouchaient, 6 abandonnaient leur enfant.

Les mamans qui s'accrochent à leur enfant n'ont pas un meilleur sort. La grande majorité sont sans parents, sans espoir de retrouver le père de l'enfant, sans aucune qualification professionnelle, sans argent, sans logement. La plupart sortent de foyers de la D.D.A.S.S. ou de maisons de redressement. Mme THOMAS leur promet de leur trouver un travail, un logement, une nourrice ou une crèche ; En réalité, à leur sortie, les jeunes femmes apprennent que Mme THOMAS n'a trouvé (n'a cherché) ni travail, ni logement. Mme THOMAS a en fait trouvé un foyer de la D.D.A.S.S. pour la jeune fille et une nourrice pour l'enfant, placé loin de sa mère. La D.D.A.S.S. paie la nourrice, enlevant ainsi tout droit à la mère. Généralement tout est mis en oeuvre pour l'abandon avant même que les jeunes femmes aient donné une réponse définitive, avant même qu'elles aient accouché.

Pour éviter toute discussion dangereuse, tout regroupement intéressant, Soeur Michel établit elle-même la ségrégation entre filles débiles (il y en a), entre filles sortant de foyers de la D.D.A.S.S., filles venant de milieux modestes, et étudiantes (il y en a peut-être deux à la fois seulement).

Il est impossible, en ayant pris connaissance de ces faits, de passer sous silence le problème de la contraception et de l'avortement libres et gratuits. Toutes ces filles qui viennent à la maison maternelle attendent un enfant qu'elles n'ont pas désiré, et elles sont dans une situation désespérée.

Elles attendent un enfant parce qu'elles n'ont pas été mises au courant des moyens de contraception existant actuellement, parce qu'on fait courir le bruit que la contraception n'est accordée qu'aux femmes majeures ou mariées, et qu'elle est très chère. A-t-on le droit de refuser à une jeune fille de 18 ans d'aimer un garçon, doit-on lui refuser le plaisir de l'amour en ne développant pas la contraception ? De toute façon, la preuve est faite, les jeunes filles passent outre et vivent leur vie sexuelle normalement ; elles se retrouvent enceintes sans ressources, et on ne leur permet pas d'élever leur enfant.

Le refus du gouvernement à accorder la contraception et l'avortement libres et gratuits a de lourdes conséquences ; par cette mesure de répression contre l'amour, le gouvernement assiste à des naissances non désirées, à des abandons nombreux chaque année, à de très jeunes filles enceintes, à des enfants livrés aux mains de la D.D.A.S.S., et ça n'est pas tout.

Le gouvernement, non content d'accepter qu'une maman abandonne son enfant, est prêt d'accepter qu'elle récidive dans cette action en ne lui donnant pas d'office et gratuitement la contraception.

Quelques cas sont précis à Saint-Servan.

- Annick est venue en 73 abandonner son 2^e enfant, comme le 1^{er} deux ans auparavant. Elle ne savait pas avoir droit à la pilule, elle ne savait où se la procurer ; elle n'est pas seule dans ce cas.

- Marie-Jeanne est simple d'esprit ; elle ne pourra pas élever son enfant. Paulette a 43 ans ; sa fille a 17 ans elle est en maison d'enfance. Sa 2^e fille née en 73 vit également en maison d'enfance ; Paulette sait à peine lire et écrire, toutes deux n'avaient jamais entendu le mot contraception.

- Marie-Claire a 26 ans ; elle est débile ; ses deux filles sont en foyer de la D.D.A.S.S.. Elle attend son 3^e enfant ; le père est son demi-frère, débile aussi. Dans quel état naîtra cet enfant, de parents débiles et consanguins ? Elle avait peur de la pilule, elle croyait qu'en la prenant, elle aurait eu le cancer, elle aurait grossi etc... Doit-on permettre à Marie-Claire de mettre un enfant débile et non désiré au monde en lui refusant l'avortement gratuit et l'avortement tout court ? Doit-on lui permettre d'avoir un 4^e enfant dans les mêmes conditions en lui refusant la contraception.

Ne faudrait-il pas faire quelque chose pour sauver ces jeunes femmes d'une grossesse non voulue, pour sauver ces enfants de l'abandon ?

Ne faudrait-il pas intervenir à la maison maternelle du Rosais pour procurer aux jeunes femmes un séjour où le repos et la surveillance médicale seraient assurés ? où des cours de qualifications professionnelles seraient organisés ? où serait créée une organisation qui devrait trouver du travail aux mères célibataires ? Ne faudrait-il pas empêcher Soeur Michel de continuer d'agir contre l'intérêt des mères et des enfants ? Autant de questions qui restent sans réponses puisque les habitants de Saint-Servan regardent les mères célibataires d'un oeil significatif, et qu'elles sont honteusement fouillées sans raison au prisunic de Saint-Servan.

LA BANLIEUE AUX BANLIEUSARDS

6

COMMUNIQUE DU C.R.I.N. PAYS DE LOIRE



Il y a une semaine, le conseil économique et social s'est prononcé en faveur des centrales nucléaires. Il avait reçu, quelques jours auparavant, une information : celle de l'E.D.F.. Etait-elle complète ? Savaient-ils, par exemple, que 2 200 scientifiques (dont 4 prix Nobel) se sont prononcé contre ces projets à MENTON en 1971 (revue courrier de l'UNESCO).

C'est dans ces conditions que nous demandons au conseil régional de repousser sa décision jusqu'à ce qu'une campagne d'information scientifique contradictoire au niveau nationale ait eu lieu.

o
o

G A S P R O M - 1, rue Léon SAY - 44 000 NANTES

Camarades,

Le "GASPROM 75" ayant décidé de ne plus se charger des tâches d'assistance qu'il avait été contraint de prendre jusqu'ici entend maintenant se consacrer (entre autres choses) à un travail d'information sur les problèmes de l'Immigration.

C'est dans ce cadre qu'il présente

LE DIMANCHE 16 FEVRIER à 17 h.

SALLE Paul FORT (face Marché Talensac)

"LES BICOTS - NEGRES, VOS VOISINS"

Ce film de Med HONDO, un mauritanien, est une dénonciation de la surexploitation des Immigrés.

Dans un langage pamphlétaire, il démontre la similitude entre les usages du capitalisme européen et le néocolonialisme multinational.

Quelle peut-être la naissance d'une conscience politique au sein d'une collectivité des gens "exclus" ? Comment les problèmes de la vie quotidienne peuvent amener à lutter pour une "qualité de la vie" ?

Un débat s'en suivra.

TOURNEE DE 3 CHANTEURS EN BRETAGNE
IMANOL - KIRJUHÉL - UN CHANTEUR OCCITAN

Un groupe de Loire-Atlantique a organisé la venue en BRETAGNE de chanteurs de différentes minorités nationales : IMANOL (Pays Basque), KIRJUHÉL (Bretagne) et un chanteur occitan.

Ces 3 chanteurs ont en commun plusieurs points :

- 1/ Leurs chansons sont des armes pour participer à la lutte d'émancipation des différentes minorités et de tout opprimé.
- 2/ Elles s'expriment dans des langues qui ont été baillonnées mais qui sont le témoignage vivant de ces différentes civilisations : Bretons, Basque, Occitan, mais ils chantent aussi en français et en castillan pour être compris de tous.
- 3/ Tout en se battant pour le respect de ces civilisations ils n'entendent pas construire une frontière de plus ou créer un nouvel état, mais contribuer à édifier une nouvelle culture contre toute forme d'oppression. Ils vont tourner en Bretagne en Février pour faire apparaître que les problèmes, les luttes et les espoirs se rejoignent.

MARDI 18 FEVRIER : LORIENT - Maison des Loisirs
21 h.

JEUDI 20 FEVRIER : NANTES - Salle Paul Fort
21 h.

VENDREDI 21 FEVRIER : SAINT NAZAIRE.
12 h. SNIAS
21 h. MJEP

SAMEDI 22 FEVRIER : 15 h. MJEP - St NAZAIRE - Débat.
21 h. GUERANDE - Cinéma Balzac

MARDI 25 FEVRIER : RENNES.

D'autres soirées seront peut-être organisées à BREST, LANNION ou PONTIVY.

Si vous êtes intéressés pour faire passer la tournée dans votre région, écrivez à : FANCH ROCHARD - 18, rue des Petites écuries
44 - NANTES

"NOUS ESSAYONS DE VIVRE AUTREMENT"

Ça se passe à SAVENAY, à Beaulieu exactement, petit village sur la route St ETIENNE DE MONTLUC-SAVENAY.

FIN 71, la famille Eon s'est trouvée en difficulté à la suite de la maladie de son cheptel. La saisie judiciaire ordonnée par la CANA est empêchée par une centaine de paysans qui obtiennent de la transformer en vente amiable. Un comité de soutien est alors formé.

LES SUITES.

Un jeune cherchant une ferme en parle à un membre du comité de soutien. Ne voulant plus être architecte, c'est-à-dire au service du fric (construire des logements au rabais pour les travailleurs), ne pas être cadre (commander, salaire confortable), avoir une vie meilleure pour lui et participer aux luttes des travailleurs.

Après d'ultimes propositions, refusées par les caisses (telles que Crédit Agricole et CANA), le comité de soutien, en accord avec la famille EON (comme pour toutes les décisions) décide d'installer sauvagement le jeune sur les 8 ha de la famille EON, le 25 août 1974.

Ce jour-là, 250 personnes sont venues apporter leur soutien en pique-niquant et construisant le logement de la famille FOUCAUD (baraque en bois sous le hangar agricole). Du jour de cette installation, le comité de soutien s'est élargi aux ouvriers, employés...

Quelques mois après, le comité ainsi élargi décide en assemblée générale du 24 novembre 1974, la création d'un GFA (groupement foncier agricole).

Le GFA pour NOUS.

Bien que le GFA soit une structure capitaliste, il s'agit pour nous de faire autre chose avec, en quelque sorte de le détourner de son but :

Le GFA pour nous, c'est refuser d'acheter le foncier, refuser d'être propriétaire de la terre. C'est aussi, tout en réglant les dettes de la famille EON, de pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives. Ce n'est pas une lutte qui se termine, mais l'affaire évolue, continue.

Il sera constitué au plus grand nombre possible de travailleurs (part minimum 100 F.) qui pourront continuer à soutenir effectivement la famille EON et l'installation des nouveaux exploitants.

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE POUR NOUS NE PAS ACHETER LA TERRE ?

Demander au paysan d'être propriétaire de la terre c'est comme demander à un ouvrier tourneur d'acheter son tour. La terre pour le paysan c'est comme une machine, c'est un outil de travail ; avec la terre, le paysan produit comme le fait l'ouvrier avec son tour : que se passerait-il si l'ouvrier devait acheter sa machine ? Comme le paysan, toute sa vie il bosserait pour rembourser les emprunts et il serait encore plus exploité.

VIVRE PAUVRE POUR MOURIR PRESQUE RICHE.

Le paysan propriétaire de sa machine-terre ne peut pas plus que l'ouvrier, contrôler
- ni sa matière première - ni son produit fini - ni son travail.

9

Il ne choisit pas son nombre d'heures de travail. Pour pouvoir rembourser ses dettes, le paysan doit avoir des rendements maximums, il est obligé d'être compétitif, donc de travailler plus et produire plus.

POUR NOUS EXPLOITANTS,

La suppression de l'endettement dû à l'achat du foncier nous permet un meilleur contrôle de notre production :

- chercher à produire de façon la moins dégueulasse possible, sans chercher des rendements maximum (pas de doses massives d'engrais, d'insecticides, d'herbicides),

- pour expliquer et discuter comment on travaille avec les gens qui achèteront directement nos produits.

- Les travailleurs sont la plus grande masse des acheteurs des produits agricoles et ils sont souvent conscients de leur qualité médiocre. Celle-ci est due aux techniques et cadences de production imposées aux paysans par les firmes et aussi aux nombreux intermédiaires qui ajoutent plein d'artifices pour les rendre présentables. Ce GFA pourrait créer plus facilement ce contact direct entre exploitants et acheteurs et faire connaître la manière dont les produits agricoles sont faits ainsi que les conditions de vie des paysans.

SUR CETTE EXPLOITATION,

On veut produire du fromage de chèvre, des légumes, des petits élevages nourris sur l'exploitation. Nous pensons travailler pour l'instant à trois : Paul, Danièle sa femme, et Cerise.

DANIELE :

Je refuse d'être l'employée bouche-trou de l'exploitant et veux être un travailleur à part égale. Cela signifie : avoir sur la ferme un secteur dont je suis responsable, ou j'ai des initiatives. Pour y arriver, il y a des difficultés :

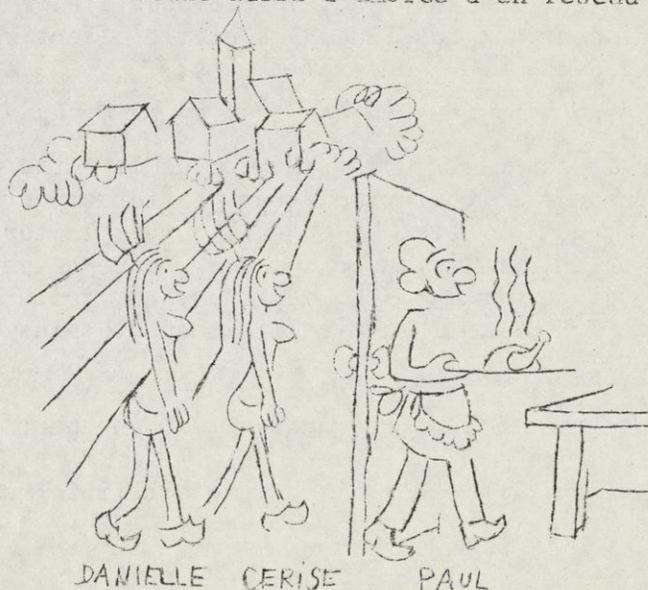
- Si je garde la charge entière de la maison et des enfants, je ne serai pas assez disponible, je n'aurai pas assez de temps.

- Paul ayant plus de connaissances dans l'agriculture et le bricolage que moi, seule avec lui, je m'en référerai uniquement à lui. J'ose moins chercher de mon côté mes solutions et les réaliser.

La présence de Cerise permet des changements :

- Nous faisons la cuisine, le ménage chacun de nous trois à tour de rôle. Le partage de ces tâches n'est plus un problème entre une femme et son mari, mais entre trois travailleurs.

- A deux femmes, nous avons pris la charge complète du jardin et des petits élevages. Etre deux femmes et un homme nous permet plus facilement d'être des associés égaux. Nous ne voulons pas rester isolés. Ce GFA est un moyen de briser cet isolement en étant aussi l'amorce d'un réseau de distribution de produits



NOUS VOULONS AIDER A PERMETTRE UN RAPPROCHEMENT ENTRE CEUX
QUI PRODUISENT ET CEUX QUI CONSOMMENT.

Les travailleurs de la ville ignorent souvent ceux de la campagne et vice-versa. En mettant les parts à 100 F, on cherche à faire connaître les problèmes agricoles à plus de travailleurs, car c'est d'eux qu'on peut attendre un soutien et ce sont eux qu'on veut soutenir dans leur lutte contre le pouvoir et les patrons. Cette forme de GFA, en rassemblant le plus grand nombre possible de travailleurs permettrait de faire autre chose entre paysans et travailleurs que des actions ponctuelles telles que le soutien à une grève ouvrière ou la participation des ouvriers à une manifestation paysanne. Il permettrait d'établir des liens de connaissance plus profonds et plus durables entre travailleurs.

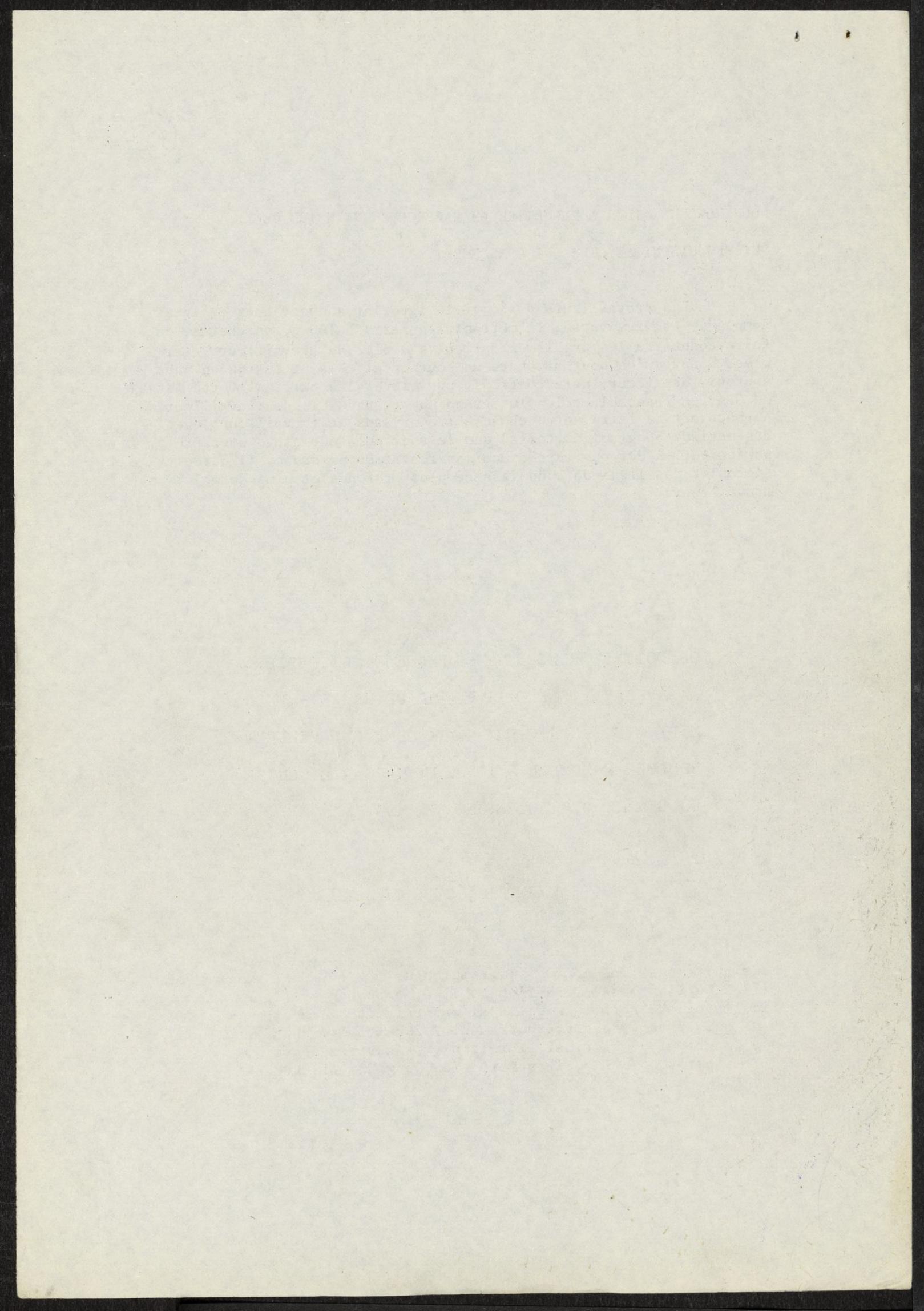
°
° °

ON DOIT SE RENCONTRER DIMANCHE 16 FEVRIER
A SAVENAY - SALLE DU CHAMP DE FOIRE - DES
MIDI AVEC LE PIC-NIC POUR CEUX QUI VEULENT
BOUFFER ENSEMBLE - ET A 14 H POUR DISCUTER
DU GFA ET DES AUTRES PROBLEMES.

CERISE, CYBELLE, CHANTAL.

Nous qui avons tendance à vivre sur nous mêmes , dans notre milieu:
Milieu où l'on bosse , où l'on habite , avec nos problèmes bien par-
ticuliers , Ce serait chouette si on arrivait à discuter avec des
gens qui tentent de vivre autrement , pour mélanger nos problèmes ,
nos expériences et ainsi élargir notre horizon de vie .

Pour tout cela , il serait bon de venir Dimanche à
SAVENAY .



LA LOI SUR

L AVORTEMENT :

RIEN

N'EST

RESOLU

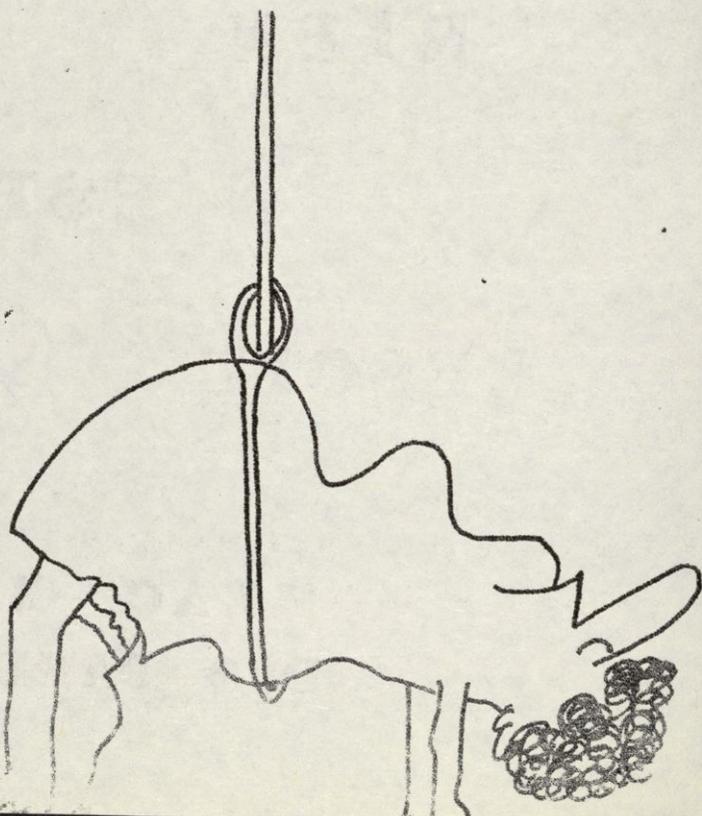
**MLAC - BOUT
DES PAVES**

le
nous
e
re
un
ment

Tant que l'information sur la contraception ne sera pas développée, tant que les bruits sur la pilule qui donne le cancer ou fait grossir continueront, beaucoup de femmes se feront attraper et tomberont enceinte sans l'avoir désiré.

Parce qu'elles ont déjà trop d'enfants,
parce qu'elles n'ont pas assez d'argent,
parce qu'il n'y a pas assez de crèches,
...

beaucoup désireront avorter.



Bien sûr, certaines femmes ont des facilités, des relations, de l'argent. Elles n'auront pas de problèmes pour trouver des adresses et pour payer. Les autres, elles, seront "punies", parce qu'elles n'appartiennent pas à un milieu social élevé.

**DE PLUS, L'AVORTEMENT N'EST PAS REMBOURSE
PAR LA SECURITÉ SOCIALE**

On explique partout que ce n'est pas grave...

L'avortement ne coûterait pas cher, (150 à 300 frs) .

MAIS ESSAYONS DE COMPARER AVEC L'ETRANGER.

En Hollande et en Angleterre, l'avortement est permis et reconnu. Pourtant, il coûte au minimum 500 frs, souvent beaucoup plus (de 800 à 1300 frs), même pour la méthode la plus simple, la méthode d'aspiration, qui revient de fait à 70 frs.

CES CLINIQUES UTILISENT LA DETRESSE DES FEMMES
POUR FAIRE DU PROFIT.

EN FRANCE, la méthode par aspiration, d'après la loi, ne sera pas reconnue comme une méthode chirurgicale; elle ne sera donc pas employée. OR, les autres méthodes, (curetage, sérum salé), exigent une anesthésie et quelques jours d'hôpital. Aussi l'avortement reviendra beaucoup plus cher. On peut, raisonnablement penser que l'avortement coûtera aux alentours de 1000 frs.

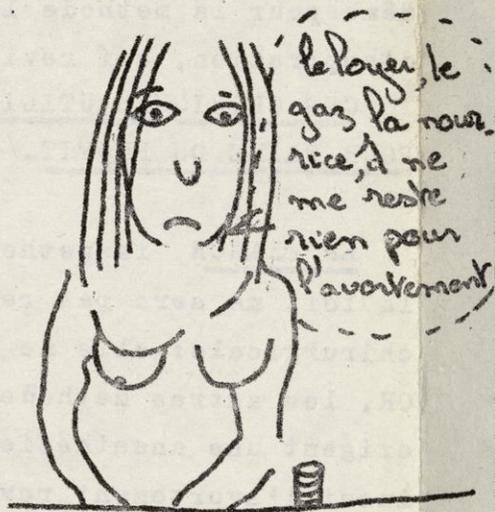
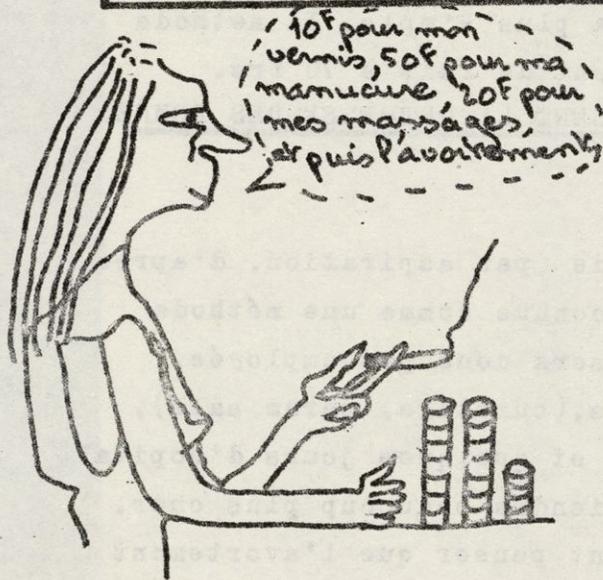
LA ENCORE, LA FEMME D'OUVRIER SERA DEFAVORISEE.

Giscard a voulu faire croire qu'il faisait une loi liberale. Il a fait une loi qui permet aux BOURGEOISES d'avorter, non aux femmes OUVRIERES.

NOUS CONTINUERONS A EXIGER

- l'avortement libre pour toutes, y compris pour les mineures, (si une fille est assez majeure pour avoir un enfant et l'elever, de quel droit lui refuser de decider d'être mere ou non ?)

- l'avortement remboursé par la securité sociale, parce que c'est un acte médical et non une faute que devrait payer la femme.



Imp. speciale